



Décision du Maire n° DEC2026/222

Objet : PLACEMENT FINANCIER COMPTE A TERME

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité,

Vu la délibération 2026-008 du Conseil Municipal en date du vendredi 3 avril 2026 déléguant au Maire la charge de gérer, par voie de décisions, les affaires telles que précisées par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités et, plus précisément, l'alinéa 3

Vu l'article L. 1618-2 définissant le régime de dérogation encadrant les possibilités de placement des collectivités,

Vu le décret n° 2024-628 du 28 juin 2024 portant application de l'article 116 de la loi de finances pour 2024 et relatif aux conditions de dérogation à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat des fonds des collectivités territoriales,

Vu l'instruction n° 04-004-K1 du 12 janvier 2004 qui fixe le cadre réglementaire et comptable des comptes à terme et en précise le mode de gestion,

Vu la délibération n° 2025-160 du conseil municipal du 8 décembre 2025 portant adoption du budget primitif 2026,

Vu la décision 2026-177, portant sur le placement de 2 premiers comptes à termes,

Vu l'excédent de trésorerie disponible de la commune issus des cessions de la commune de 2024 et 2025 diminuée des acquisitions de 2024 et 2025 :

cessions immobilières 2024	8 917 435,06 €
cessions immobilières 2025	3 832,00 €

Montant total des cessions	8 921 267,06 €
----------------------------	----------------

acquisitions immobilières 2024	15 982,00 €
acquisitions immobilières 2025	1 637 359,40 €

Montant total des acquisitions	1 653 341,40 €
--------------------------------	----------------

Solde pouvant être placé	7 267 925,66 €
--------------------------	----------------

Montant placé 28 Mai 2026	2 000 000,00 €
---------------------------	----------------

Solde restant pouvant être placé	5 267 925,66 €
----------------------------------	----------------

Décide

Article 1 : Objet

La commune de Rodez procède au placement de compte à termes de la somme de 2 millions d'euros € sur 2 comptes à termes distincts de 1 million d'euros chacun auprès de du Trésor comme suit :

Date d'ouverture (date d'effet du placement)	16 Juillet 2026
Montant du placement en euros (en chiffres et en lettres)	1 000 000 – un million
Durée du placement (en mois)	12
Taux d'intérêt (en %)	2.5%
Taux actuariel (en %) (Pour information)	2.54%
Intérêts imposables	[...] OUI X NON

Article 2 : Limites

En cas de besoin de trésorerie urgente pour le bon fonctionnement de la gestion de la trésorerie de la commune, le maire procédera au retrait anticipé des comptes à terme précédemment cités.

Article 3 :

Les dépenses pour alimenter les comptes à termes ainsi que les recettes issues des intérêts seront prélevées et imputées aux comptes par nature dédiés.

Article 4 : Information du Conseil municipal

La présente décision sera communiquée au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Article 5 : Exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. La présente décision sera transmise en Préfecture et publiée. Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Préfète de l'Aveyron.

Article 6 : Recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Fait à RODEZ, le 6 juillet 2026

Le Maire certifie exécutoire la présente décision
Transmise en Préfecture le 6 juillet 2026
Publiée le 6 juillet 2026

Par Délégation du Conseil Municipal
Le Maire
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Signé : Pierrick Gaudy
Acte dématérialisé